
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 mai 2017

Résolution: CA17 22 0132

Motion pour de meilleures mitigations des impacts sur les pistes cyclables lors de travaux de construction

Attendu que le prolongement des travaux du Canadian National (CN) près du bassin Peel empêchera la réouverture des pistes cyclables tant du côté nord que du côté sud du Bassin avant la mi-mai;

Attendu que ces travaux imposent aux cyclistes des détours par des rues sans piste cyclable, augmentant les conflits entre les divers usagers de la route (piétons, cyclistes et automobilistes);

Attendu que la fermeture du circuit Gilles-Villeneuve aux cyclistes et autres sportifs amateurs et professionnels, du 8 mai au 4 septembre 2017 et possiblement pour la saison estivale 2018, augmentera le nombre d'usagers des pistes cyclables à Montréal;

Attendu que le nombre particulièrement important de chantiers prévus en 2017, notamment à Griffintown, liés à la voirie, aux infrastructures souterraines et à l'aménagement de rues, augmentera le nombre de fermetures de pistes cyclables et le nombre de détours pour les cyclistes;

Attendu que les détours imposés aux cyclistes lors de travaux sont souvent non optimaux et mettent trop souvent à risque leur sécurité, soit en raison de l'état de la chaussée du détour (gravier, détritrus, pavé uni, trottoirs, nids-de-poule) ou aux conflits entre les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes, véhicules et travailleurs de chantier);

Attendu que les chantiers limitrophes aux pistes cyclables empiètent souvent sur elles (stationnement de véhicules, entreposage de matériaux de construction, etc.) sans qu'une priorité soit mise sur la mitigation des impacts pour les cyclistes;

Attendu que les cyclistes devraient être considérés à parts égales avec les autres usagers de la route, donnant autant de priorité aux mesures de mitigation des impacts sur les pistes cyclables que sur la circulation automobile.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest demande au CN de mettre tous les efforts nécessaires pour terminer promptement ses travaux sur les infrastructures ferroviaires aux abords du Bassin Peel, afin de rouvrir les pistes cyclables du canal de Lachine le plus rapidement possible ;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest demande à la Ville de Montréal d'adopter un protocole de mitigation des impacts sur les déplacements cyclables lors de travaux d'infrastructure, et particulièrement lorsque les travaux imposent des détours aux usagers des pistes cyclables ;

Que ledit protocole priorise d'explorer toutes les options possibles avant de fermer une piste cyclable et, lorsqu'impossible, que les détours imposés assurent la sécurité des cyclistes et minimise les conflits d'usage entre les usagers de la route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11